



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 29537

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les critères retenus pour définir les zones déficitaires en matière de démographie médicale et de noter que si les zones franches urbaines sont d'emblée reconnues comme zones déficitaires, il n'en est pas de même pour les zones de revitalisation rurale. Il lui demande de bien vouloir corriger cet aspect qui pénalise les zones rurales.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29537

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2008, page 6890

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)